

# **TEMPUS III: programme de coopération pour l'enseignement supérieur, 3ème phase 2000-2006**

2000/0074(CNS) - 17/06/2002 - Document de suivi

OBJECTIF : présenter le rapport annuel (2000) sur la mise en oeuvre du programme TEMPUS (Phare /CARDs et Tacis). CONTENU : le présent rapport fait le bilan de la mise en oeuvre du programme TEMPUS durant l'année 2000. Pour l'essentiel, l'année 2000 a été marquée par les étapes saillantes suivantes : 1) fin de "Tempus II bis" : "Tempus II bis" a couvert la période de prorogation du programme Tempus II s'étalant de juin 1998 au 30 juin 2000. Au cours de cette période, les dix pays candidats ont continué à participer pleinement au programme Tempus, avec les pays non associés des Balkans occidentaux, ainsi que les nouveaux États indépendants et la Mongolie. Toutefois, à partir de 2000, les pays candidats ont pu prétendre à participer aux programmes communautaires dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, dans le cadre du processus de préadhésion. En conséquence, leur statut au sein du programme Tempus a sensiblement changé. À compter du 1er juillet, les établissements des pays candidats n'ont plus pu participer aux projets européens communs que moyennant un cofinancement. Au terme de "Tempus II bis", un grand nombre de bureaux nationaux Tempus dans les pays candidats ont réalisé des études ciblées sur l'impact du programme dans leur pays ainsi que des conférences de clôture. La conclusion générale qui s'est dégagée à toutes ces occasions est que Tempus a été couronné de succès et très apprécié; 2) mise en oeuvre de Tempus III : cette nouvelle phase du programme a officiellement débuté le 1er juillet 2000 pour une période s'achevant en 2006 et s'adresse à deux groupes de pays: les nouveaux États indépendants et la Mongolie, d'une part, et les pays non associés d'Europe centrale et orientale, d'autre part (à savoir l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine et l'ancienne République yougoslave de Macédoine). Dans cette nouvelle phase du programme, Tempus continue à contribuer à la réforme des structures de l'enseignement supérieur, des établissements et de leur gestion, par des projets ciblés dans des domaines clairement spécifiés. En outre, des bourses de mobilité individuelle ont été mises à la disposition de l'ensemble des personnes pouvant y prétendre, dans tous les pays ayant accès à Tempus III; 3) admission de la Croatie et réadmission de la République fédérale de Yougoslavie : une décision du Conseil, du 17 juillet 2000 a officiellement permis à la Croatie de devenir un pays partenaire dans le cadre du programme. En dépit du laps de temps très court disponible pour introduire des demandes, 36 demandes ont été acceptées pour un budget de 1,5 mio EUR. Parallèlement, le 5 décembre 2000, la République fédérale de Yougoslavie a été déclarée admissible à la participation au programme Tempus. Comme dans le cas de la Croatie, la rapidité a été privilégiée, de manière à permettre aux établissements yougoslaves de participer dans les plus brefs délais. Les projets sont actuellement en cours d'évaluation; 4) développement de la politique régionale : la décision Tempus III prévoit non seulement la possibilité d'actions régionales, mais accorde aussi une importance particulière à la recherche d'une complémentarité et de synergies avec d'autres programmes et initiatives, qu'ils soient de la Communauté européenne ou d'autres organisations et organismes. Par conséquent, pendant la campagne d'information 2000, l'accent a notamment été mis sur la promotion de projets Tempus associant plusieurs pays partenaires. En outre, la Commission a organisé un certain nombre de séminaires régionaux Tempus afin de favoriser encore cette tendance. L'objectif général de ces séminaires était de contribuer au débat politique sur les besoins de développement régional de l'enseignement supérieur ainsi qu'au réexamen des priorités et critères de sélection Tempus en vue de l'élaboration du nouveau Guide du candidat. Une publication générale, rassemblant les conclusions et analyses des conférences, est prévue pour le début de l'année 2002.